

c'eût été une violation de l'entente internationale) et les mandats-poste. Subséquemment, l'affranchissement pour la Grande-Bretagne fut élevé à 4 cents pour la première once et 3 cents par once supplémentaire et pour les pays de l'Union Postale à 10 cents pour la première once et 5 cents pour chaque once supplémentaire. L'affranchissement à deux sous a été remis en vigueur pour les lettres à destination du Canada, des Etats-Unis, de Terre-Neuve et autres pays du continent nord-américain, le premier juillet 1926, et à destination de la Grande-Bretagne et de tous les autres pays de l'Empire Britannique, le 25 décembre 1928. Le 24 mai 1929, l'affranchissement à deux sous a été mis en vigueur pour les lettres destinées à la France, et le 25 décembre 1929, à toute l'Amérique du Sud. Pour ces pays le tarif est de deux cents par once, pour les autres de l'Union postale, de 5 cents pour la première once et de 3 cents par once supplémentaire. En dépit des réductions de 33 à 50 p.c. découlant de ces changements qui affectèrent neuf mois de l'exercice 1927, le tableau 80 révèle une diminution relativement légère des recettes du ministère des Postes de l'année, tandis que l'année fiscale 1930, au cours entier de laquelle fut en vigueur le taux réduit pour lettres à tous les pays de l'Amérique du Nord, et une partie de l'année pour tous les pays de l'Empire, la France et l'Amérique du Sud, le revenu net du département a été d'environ \$3,500,000 supérieur à celui de 1927. Cette réduction des taux a donc été compensée largement par un accroissement des échanges postaux.

La population canadienne fait un grand usage de ses services postaux. En 1868, un an après la Confédération, la moyenne de dépense par tête en frais postaux était de 27 cents alors qu'en 1930 cette moyenne atteint près de \$3.70. C'est d'autant plus remarquable que pendant cette période les taux postaux ont continuellement baissé.

L'administration des postes est dirigée par le Ministre des Postes. Outre les différentes branches administratives du ministère, la Puissance est divisée en 15 districts, dont chacun est confié à un surintendant du service des Postes. L'administration postale canadienne dessert un territoire plus étendu que celui de tous les autres pays, si l'on excepte les Etats-Unis et la Russie, et habité par une population moins dense, ce qui complique sa tâche et rend sa gestion fort onéreuse.

Facteurs ruraux.—Un système de distribution rurale des lettres fut inauguré le 10 octobre 1908; il fut d'abord limité aux routes à diligence, les personnes habitant le long de ces routes étant autorisées à placer des boîtes aux lettres dans lesquelles le facteur devait déposer et prendre leur correspondance. Cette expérience ayant donné de bons résultats, un nouveau règlement, qui prit effet le premier avril 1912, élargit sensiblement le territoire ainsi desservi; le bénéfice de cette distribution était étendu aux ruraux habitant dans un rayon d'un mille et demi de ces grandes routes; d'autre part, les facteurs ruraux étaient chargés de la vente des timbres-poste, de l'émission et du paiement des mandats-poste, etc. En 1912, il existait approximativement 900 routes rurales ainsi organisées, comportant environ 25,000 boîtes aux lettres; en 1930, on comptait 4,210 de ces routes et 237,351 boîtes aux lettres rurales. Ce service postal rural a puissamment aidé à l'amélioration des conditions de la vie rurale canadienne.

Statistiques postales¹.— Les tableaux 78 à 80 donnent le nombre bureaux de poste canadiens pour chacun des derniers six ans, le chiffre des revenus bruts de tous ceux dont les recettes atteignent \$10,000 au minimum en 1929 et 1930; et enfin les recettes et dépenses du ministère des Postes depuis 1890.

¹ Révisé, quant aux transactions financières, par H. E. Atwater, surintendant des finances du ministère des Postes.